



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil quinze le jeudi 18 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 16 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire.**

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Adjoint ;
Eric BROCHARD, Philippe GEHAN, Nicole GUERIN, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Jean-Marc LEMAIRE, Denis MARC, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Evelyne CHIAPPERIN (adjointe), Ludovic MALLET, Véronique DUBOC (conseillers municipaux).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 19 heures 03 minutes.

Yves ECOLAN a été élu secrétaire de séance.

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes : Approbation du choix des entreprises

Mme le Maire explique qu'en début de mandat, une délibération lui avait donné délégation pour l'exécution et la signature de marchés. Mais, pour le marché important concernant la rénovation et l'extension de la salle polyvalente, la sous-préfecture a imposé qu'une délibération du conseil municipal soit prise pour l'attribution des quinze lots.

Par conséquent, cette séance extraordinaire permettra de signer dès mardi 23 juin 2015 les ordres de service.

Mme le Maire indique que le 04/06/2015, un courrier a été adressé aux entreprises non retenues. Six d'entre-elles ont envoyé un courrier en Mairie afin de connaître les détails de l'analyse de l'offre. Une entreprise qui avait proposé une variante sans offre de base s'est adressée à la F.F.B (Fédération Française du Bâtiment). Cette fédération a adressé un courrier à la Mairie pour contester le résultat de l'analyse du lot concerné.

M. Isambert : d'après le montant connu, pour la totalité des lots, quelle est la différence par rapport à la prévision initiale?

Mme le Maire répond que l'écart est d'environ moins 80 000€ (HT), elle ajoute que toutes les options proposées ont été prises. Cependant, en cas de mauvaises surprises, il y aurait des risques d'avenants.

M. Lemaire demande s'il y a des entreprises de proximité qui ont été retenues?

Mme le Maire énumère pour chaque lot, l'entreprise retenue avec la localisation de son siège que la commission M.A.P.A réunie le 21 avril pour l'ouverture des plis et les 27 et 29 mai pour l'analyse des offres, a proposé (options retenues comprises) :

Intitulé lot	Entreprise	Lot	Prix H.T	PRIX TTC
Installation chantier	Dias Construction	2	10 000,00	12 000,00
VRD	ETP Musci SAS	3	13 855,93	16 627,12
Démolition-Gros oeuvre	Dias Construction	4	146 000,00	175 200,00
Charpente	Sarl Servibois	5	18 386,71	22 064,052
Couverture	Eiffage	6	37 804,65	45 365,58
Menuiseries extérieures	SARL PCS Garnier	7	33 312,00	39 974,40
Ravalement/TE	SAS Morin	8	26 953,81	32 344,57
Menuiserie intérieures	SARL PCS Garnier	9	23 109,48	27 731,38
Cloisonnement, doublages, faux plafonds	Bezault SAS	10	55 690,06	66 828,07
Revêtement sol dur, faïences	Groupe Vinet	11	36 801,10	44 161,32
Peinture	MAI Entreprise	12	14 536,15	17 443,38
Plomberie, sanitaire	CPC	13	17 301,97	20 762,36
Chauffage, ventilation	CPC	14	109 737,74	131 685,29
Electricité courants fort/courants faibles	Sarl EME	15	65 959,00	79 150,80
Office	PG Services	16	20 042,00	24 050,40
TOTAL			629 490,60	755 388,72

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Accepte de retenir les entreprises citées ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à établir les marchés, les signer et recueillir les signatures des entreprises, à les notifier avec Ordre de service,**
- **Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 de la commune, article 2313.**

M. Géhan se fait confirmer par Mme le Maire, qu'il n'y aura pas de déménagement de la classe GS/CP le samedi 20 juin 2015, comme initialement prévu, (suite au démarrage différé des travaux de la salle polyvalente).

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 19H50.